

MINISTRE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DU PLAN

Dakar, le 15 JUL 2014

Le Ministre,

OBJET : Notification des enveloppes indicatives 2015 -2017

Aux termes des dispositions de l'article 56 de la loi organique n° 2011-15 du 08 Juillet 2011 relative aux lois de finances et du décret n°2009-85 du 30 janvier 2009 relatif à la préparation du budget de l'Etat, je vous communique les montants des enveloppes budgétaires triennales indicatives pour 2015 -- 2017.

Pour 2015, le montant de l'enveloppe indicative est arrêté à 6 619 069 865 francs CFA, et peut éventuellement connaître des variations en fonction de l'arbitrage du Président de la République et du Premier Ministre.

La répartition de l'enveloppe s'établit ainsi qu'il suit :

1. Crédits de fonctionnement : 1 619 069 865 francs CFA dont :

- Titre 3 dépenses de fonctionnement hors personnel : 522 575 865 francs CFA
- Titre 4 dépenses de transferts courants : 1 096 494 000 francs CFA

Crédits d'investissement : 5 000 000 000 francs CFA.

Ces derniers crédits prennent en compte les financements de projets et programmes en cours sur ressources internes ainsi que le financement des contreparties des projets et programmes en cours d'exécution dans le cadre du PSE.

Au regard de l'urgence qui s'attache à une exploitation judicieuse des documents budgétaires, je vous prie de bien vouloir me transmettre, au plus tard le 31 juillet 2014, le projet de budget 2015 du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance.

Pour ce faire, j'ai instruit mes services de se rapprocher des vôtres pour apporter l'appui nécessaire à la préparation adéquate dudit projet de budget.

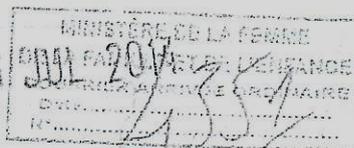
Pour 2016 et 2017, les montants des enveloppes sont joints en annexe. *M*

//=)

Madame Mariama SARR

Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance

DAKAR



Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance

dellé section nouv	code titre	LFI 2016			LFI 2017		
		Fonctionnement	Investissement	Total enveloppe 2016	Fonctionnement	Investissement	Total enveloppe 2016
Ministère de la Femme, de la Famille et	3	553 382 349		553 382 349	582 390 622		582 390 622
	4	1 161 133 657		1 161 133 657	1 222 000 222		1 222 000 222
			6 175 088 132	6 175 088 132		7 035 821 476	7 035 821 476
total Ministère de la Femme, de la Famille et de l'		1 714 516 006	6 175 088 132	7 889 604 138	1 804 390 844	7 035 821 476	8 840 212 320

Direction Générale des finances

Direction du Budget

Direction de la Coopération Economique
Et Financière

Le Ministre,

A

- *Mesdames, Messieurs les Ministres,*
- *Monsieur le Ministre, Secrétaire Général de la
Présidence de République,*
- *Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement.*

OBJET: PREPARATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2015.

La présente circulaire a pour objet de vous rappeler, d'une part, les principaux éléments marquant le contexte de préparation du projet de loi de finances 2015, et d'autre part, les modalités pratiques de préparation des propositions de dépenses du budget général et des comptes spéciaux du Trésor.

I. CONTEXTE DE PREPARATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2015

Le contexte de préparation du projet de loi de finances pour l'année 2015, est marqué, au plan international et national, par les principaux éléments décrits ci-dessous.

Au demeurant, le Gouvernement s'est engagé à poursuivre les actes forts posés en 2014, notamment :

- le soutien au monde rural ;
- le renforcement de la capacité de production énergétique ;
- la lutte contre les inondations ;
- la lutte contre le chômage ;
- la mise en œuvre de la couverture maladie universelle (CMU) ;
- la politique de gratuité de certains soins de santé ;
- l'octroi de bourses familiales ;
- l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base ;
- le désenclavement interne et externe.

Aussi, convient-il de noter que le contexte de la préparation de la loi de finances pour l'année 2015 reste marqué par des innovations majeures en matière budgétaire. C'est ainsi que, en perspective de l'application de la programmation pluriannuelle, la préparation de la loi de finances pour l'année 2015 se fera sur la base des enveloppes triennales 2015-2017, qui vous seront notifiées pour la première fois.

De même un travail de restructuration du budget de l'Etat, inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du PSE relativement à l'amélioration de la qualité de la dépense publique, a conduit le Ministère de l'Economie et des Finances à :

- transférer les dépenses d'investissement, relevant, en toute rigueur, du fonctionnement aux dépenses courantes ; ce travail de reclassement vise le dégagement des dépenses à forte connotation

d'où la nécessité d'en prendre connaissance, avant toute décision interne d'allocation budgétaire.

Les ministères sont également invités à procéder à une gestion efficiente des crédits de personnel, de fonctionnement et d'investissement dont ils disposent, avant toute demande de crédits additionnels ou mesures nouvelles dont la pertinence devra être justifiée.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur la nécessité de limiter le montant de vos propositions de dépenses à l'enveloppe jointe à la présente circulaire. De même, en vue d'une meilleure traçabilité, les dépenses de transfert, au titre des allocations de 2013 et 2014, devront spécifiquement faire l'objet d'une évaluation, en rapport avec les entités bénéficiaires, avant toute inscription de nouvelles prévisions.

Toutefois, en cas de révision de cette enveloppe, à la suite de l'arbitrage de l'autorité, les ministères disposeront d'un délai pour réaménager leurs propositions de dépenses.

Enfin, pour une bonne tenue des conférences budgétaires, l'ordre de priorité des propositions de dépenses devra être défini par le responsable du département, et le calendrier de passage des ministères strictement respecté.

II.2. Dépenses de personnel

Pour une évaluation correcte des dépenses de personnel, il est nécessaire de procéder à la réactualisation des prévisions de cette nature de dépense, dans le Système intégré de Gestion des Finances publiques (SIGFIP), en

budgétaire qui lui a été notifiée, conforme aux besoins réels et tenant compte des enseignements tirés de la gestion en cours et des priorités actuelles. A cet effet, une situation d'exécution sera fournie aux DAGE et SAGE.

Les propositions retenues, au terme des arbitrages internes aux ministères, devront impérativement faire l'objet de justifications et présentées au cours des conférences budgétaires, qui seront mises à profit pour procéder aux corrections nécessaires.

II.3.1. Dépenses permanentes

En application de la directive présidentielle relative à la rationalisation des dépenses courantes, notamment les dépenses permanentes, mon département a mis en place, dans SIGFIP, un module de gestion de toutes les dépenses permanentes. Le lancement de la mise en œuvre de ce module a été effectué au mois d'avril 2013.

La réussite de cet outil de gestion, indispensable à l'atteinte des objectifs de rationalisation, impose un engagement constant et soutenu des services dont les acteurs (niveaux central et déconcentré) ont été formés à l'utilisation.

A ce titre, chaque département est invité à vérifier l'exhaustivité de ses lignes téléphoniques et de ses polices d'abonnement en eau et en électricité dans le module de gestion dédié aux dépenses permanentes. En cas d'omission, les ministères devront transmettre un état détaillé à la Direction du Budget, pour prise en charge.

II.4. Modalités d'élaboration des propositions de dépenses d'investissement

Les propositions de dépenses d'investissement sur ressources internes de l'Etat doivent être limitées à l'enveloppe budgétaire indicative 2015 qui vous a été communiquée, et tenir compte des priorités retenues pour la détermination de ces enveloppes, à savoir :

- l'inscription du projet dans le PAP 2014-2018 du PSE ;
- les contreparties au financement extérieur ;
- les autres engagements de l'Etat.

Par ailleurs, excepté les charges de personnel et contreparties des projets régies par des conventions, aucun autre projet d'appui institutionnel ne sera retenu dans les propositions de dépenses d'investissement pour 2015.

Aussi, conviendra-t-il de procéder à une désagrégation des rubriques de dépenses, pour en faciliter la programmation.

Ces propositions de dépenses d'investissement pour l'année 2015 doivent être complétées par celles des années 2016 et 2017, pour les besoins d'élaboration du PTIP 2015-2017 et être présentées suivant les trois (3) catégories de projets ci-après :

- les projets en cours d'exécution et les projets nouveaux financés sur ressources extérieures et ressources de l'Etat ;
- les projets en cours d'exécution et les projets nouveaux financés exclusivement sur ressources internes de l'Etat ;
- les projets en cours d'exécution et les projets nouveaux financés exclusivement sur ressources extérieures.

Pour les trois (3) catégories de projets, la programmation des décaissements sur ressources extérieures et/ou intérieures, pour les

II.5. Niveau déconcentré

Pour mieux prendre en charge les difficultés rencontrées dans l'exécution du budget, il est important que les services déconcentrés de l'Etat soient impliqués dans la préparation du projet de loi de finances.

A ce titre, les Contrôleurs Régionaux des Finances (CRF) vont servir de relais pour la transmission des informations relatives à la prise en charge des difficultés survenues dans l'exécution budgétaire.

Une circulaire a été adressée aux CRF dans ce sens, pour renseigner sur :

- les demandes de réaménagements budgétaires souhaités ;
- les cas des services omis au titre de la gestion 2014 ;
- et les difficultés éventuelles rencontrées dans l'exercice budgétaire 2014.

Ces informations permettront à la Direction du Budget, lors de la saisie du budget et des conférences budgétaires, d'attirer l'attention des ministères sectoriels sur la nécessité de prendre en compte les besoins des services déconcentrés.

III. MODALITES D'ELABORATION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR (CST)

Pour permettre une bonne programmation des recettes et des dépenses des comptes spéciaux du Trésor, les départements ministériels concernés devront faire parvenir, au plus tard le 31 juillet 2014, à la Direction du Budget, la situation des recettes et des dépenses réalisées au 31 décembre 2013, ainsi que les projections de recettes et de dépenses pour l'année 2015, avec les justifications nécessaires.

A ce titre, il est important que les agents désignés par les départements ministériels pour participer aux conférences budgétaires aient une parfaite connaissance des projets et programmes, et soient en mesure de fournir toutes informations utiles.

En outre, vos services sont invités à s'appuyer sur les sectoriels et les correspondants que j'ai désignés, et dont le rôle de conseil et d'assistance auprès de vos départements et institutions respectifs est primordial.

Enfin, je vous prie de veiller au strict respect du calendrier de passage en conférences budgétaires, en évitant de recourir à des demandes de report, afin de rester dans le planning général qui mène au dépôt, à due échéance, de la loi de finances à l'Assemblée nationale.

A l'issue de chaque conférence, le département ministériel dispose d'un délai de cinq (05) jours pour déposer son projet de budget corrigé à la Direction du Budget et à la Direction de la coopération économique et financière.

Je compte sur l'appui de chacun, pour permettre une bonne préparation du projet de loi de finances de l'année 2015.

Pour le Ministre délégué
auprès du ministre de l'Economie
des Finances et du Plan chargé du Budget
et par délégation
Le Ministre Délégué Chargé du Budget
Birima MANGARA

TABLEAU N° 1

DEPENSES DE PERSONNEL

EFFECTIFS PRESENTS

(Réévaluation des services votés sur une période de 12 mois)

POUVOIR PUBLIC OU MINISTERE : _____

DIRECTION OU SERVICE : _____

TITRE : _____ SECTION : _____ CHAPITRE : _____ ARTICLE : _____ PARAGRAPHE : _____

Emploi	Effectifs		Liste nominative		Mle	Traitements et Salaires	Primes et Indemnités	Indemnités kilometriq.	Indem. Logem	Cotisations sociales supportées par l'Etat			Prestat. Famili.	Total annuel
	Prev - 2012	Réel	Prénom	Nom						FNR	IPRES	CSS		
						(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(a+b+c+d+e+f+g+h)
Administ. Civil	2	1												

Emploi	Effectifs		Liste nominative	Mle	Traitements et Salaires	Primes et Indemnités	Indemnités kilometriq.	Indem. Logem	Cotisations sociales supportées par l'Etat			Prestat. Famili.	Total annuel
	0	3											
Chauffeur	0	3											
	-----	-----											
Total	11	15			Somme col (a)	Somme col (b)	Somme col ©	Somme col (d)	Somme col (e)	Somme col (f)	Somme col (g)	Somme col (h)	

NB: Bien vérifier le numéro de matricule et la lettre clé qui doivent correspondre à ceux du dernier bulletin de salaire.

A certifier exact par le DAGE ou SAGE

$$(*) i = (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f) + (g) + (h)$$

Investissements exécutés par l'Etat														
Transferts en capital														
Comptes spéciaux du Trésor														

Remarques : Dotation = LFI +/- somme des virements de crédits sur la ligne

Situation d'exécution 2013= Situation d'exécution de la ligne au 31.12.2013

Situation d'exécution 2014 = Situation d'exécution de la ligne jusqu'au mois en cours exclu.

TABLEAU N°4 : RECENSEMENT DES POLICES D'ABONNEMENT A L'EAU

Polices d'abonnement (Eau)	Nom du service utilisateur	Code chapitre (imputation budgétaire)	Adresse du service (des locaux)	Observations

(***) La colonne intitulée « Nom du service utilisateur» doit mentionner le service et non la structure en tant que section.

LISTE DES SECTORIELS ET DES CORRESPONDANTS

Sections	Groupes de Ministères	Têtes de Poule et Sectoriels	Correspondants
	GROUPE 1	Lamine GUEYE/ Sayide DIAKHATE	
21	Présidence de la République	Ndèbane NDIAYE Papa Ma FALL	Papa Diallo MBAYE
22	Assemblée nationale	Mah TRAORE Adama DIALLO	Mame Marème MBODJ
23	Commission électorale nationale autonome	Alimatou S.DEME Fatoumata BALDE	Mariama WADE
24	Conseil économique, social et environnemental	Alimatou S.DEME Mame Demba GAYE	Awa Yellé DIOP
25	Conseil constitutionnel	Alioune DIOP Amadou Birama SOW	Sidy DIABAKHATE
27	Cour Suprême	Mouhamadou L. Diallo NDèye Fanta SEYDI	Ibrahima FOFANA
28	Cour des Comptes	Mouhamadou L. Diallo Marie Bousso	Amadou BAKHOUM
30	Primature	Sayide DIAKHATE Boubacar DIALLO Alpha Abou DIALLO	Djibril DIALLO
60	Charges non Réparties	Lamine GUEYE Mamadou NDOYE	Awa BADIANE
	GROUPE 2	El Hadji M. DIOP/ S. Cheikh MBEGUERE	
31	Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	El Hadji Mamoune DIOP Papa Ma FALL	Cheikh MBAYE
32	Ministère des Forces Armées	S. Ch. MBEGUERE/ Cira DEMBELE	Dieynaba GUEYE
33	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique	El Hadji Mamoune DIOP Cira DEMBELE	Coumba DIOP
34	Ministère de la Justice	Mouhamed L. SECK Oumar Coulibaly	Demba SAMBE
	GROUPE 3	Idrissa NDIAYE/ Mouhamed L. SECK	
43	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Mouhamed L. SECK Mbassine NIANG	Maty NDIAYE Dièynaba DAFF
38	Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance	Sayide DIAKHATE Louis NDIAYE Amadou Birama SOW	Babacar DIOP
45	Ministère du Commerce, du Secteur Informel, de la Consommation, de la Promotion des produits locaux et des PME	Idrissa NDIAYE Adji Galo G. SOW	Yacine Niang TOURE
82	Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Téléservices de l'Etat	Mouhamed L. SECK/ Mah TRAORE	Mansour MBAYE
	GROUPE 4	Cheikh T. DIAW/ Badara P. DIOP	
42	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural	Cheikh T. DIAW/ Mamour NDIAYE	Aissatou DIOP MBAYE
62	Min. Elevage et Productions Animales	Cheikh T. DIAW/ Hassata TRAORE	Ndèye Aminata DIAGNE
40	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	Dioma PAYE Boubacar DIALLO	Khady Guèye SAGNA
44	Ministère de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables	Badara P. DIOP Abdou Aziz DIOUF	Mamadou M. DIALLO

CALENDRIER DES CONFERENCES BUDGETAIRES

N° d'ordre	Pouvoirs publics ou Ministères	Dates	Horaires	Lieu
1	Présidence République	Lundi 04-08-2014	08H 30	Salle Birame NDIA YE
2	Assemblée nationale	Lundi 04-08-2014	11 H 00	"
3	Commission électorale nationale autonome	Lundi 04-08-2014	15 H 00	"
4	Conseil économique, social et environnemental	Lundi 04-08-2014	16H00	"
5	Ministère des Infrastructure, des Transports Terrestres et du Désenclavement	Mardi 05-08-2014	08H30	"
6	Primature	Mardi 05-08-2014	11H00	"
7	Conseil constitutionnel	Mardi 05-08-2014	15 H 00	"
8	Cour Suprême	Mardi 05-08-2014	16H00	"
9	Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	Mercredi 06-08-2014	08H30	"
10	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique	Mercredi 06-08-2014	11H00	"
11	Cour des comptes	Mercredi 06-08-2014	15H00	"
12	Min. de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance	Mercredi 06-08-2014	16H00	"
13	Ministère de la Justice	Jeudi 07-08-2014	08H30	"
14	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Jeudi 07-08-2014	11H00	"
15	Ministère des Postes et des Télécommunications	Jeudi 07-08-2014	15 H 00	"
16	Ministère de l'Environnement et du développement durable	Jeudi 07-08-2014	16 H 00	"
17	Ministère des Forces armées	Vendredi 08-08-2014	08 H 30	"
18	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural	Vendredi 08-08-2014	11H00	"
19	Ministère de l'Énergie et du développement des énergies renouvelables	Vendredi 08-08-2014	15H00	"
20	Min. Elevage et Productions/Animales	Vendredi 08-08-2014	16 H 00	"
21	Ministère du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la promotion des produits locaux et des PME	Lundi 11-08-2014	08 H 30	"